
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

ABSENT :

Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

AUSSI PRÉSENTS :

Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
Luc Gagnon, directeur d'arrondissement
Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
Aurèle Blanchette, directeur - Services administratifs
Line Blanchard, inspectrice - Service de police de la Ville de Montréal
Richard Paulhus, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Julie Nadon, directrice par intérim - Aménagement urbain et patrimoine

CA15 22 0103

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajout des sujets suivants :

- 10.09 Motion pour la protection et le renforcement des artères commerciales du Sud-Ouest;
- 10.10 Motion demandant au gouvernement du Québec de reconsidérer l'annulation des coupes dans le programme Accès-Logis;
- 10.11 Motion de soutien aux centres d'éducation populaire;
- 40.19 Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique "Édifices à vocation sociale ou communautaire" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte" (dossier 1156860003)
- 50.01 Autorisation de la nomination de monsieur Sylvain Villeneuve, en qualité de directeur à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine à l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, dès le 4 mai 2015 (dossier 1154918001);

Retrait des sujets suivants :

- 20.04 Octroi d'un contrat à "Groupe Module Construction Inc." au montant maximal de 81 594 \$ pour les travaux de réhabilitation de la structure de la salle mécanique au Centre sportif Saint-Charles (dossier 1153398003);
- 40.18 Adoption d'un second projet - Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment respectant une hauteur maximale de 7 étages et de 28 m comportant des usages commerciaux sur le terrain situé au 3500 à 3512, rue Saint-Jacques (Archivex) (dossier 1134334011);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

CA15 22 0104

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2015

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2015 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 Période de commentaires des élus

Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :

1. Budget 2015-2016 du gouvernement du Québec : mesures positives (crédits d'impôt multimédias, aide aux propriétaires de 65 ans et plus et aide transitoire pour la fin des conventions fédérales en habitation communautaire) et mesures négatives (coupes au programme Accès Logis, en éducation et santé et services sociaux).
2. Programmation hivernale sur le Canal de Lachine : solidité de la glace sous examen à l'hiver 2015-2016. Patinoire envisagée pour l'hiver 2016-2017 (375^e anniversaire de la Ville de Montréal).
3. Travaux de la Charrette en urbanisme pour le nord de Pointe-Saint-Charles: exercice concluant. Contribution des résultats à la planification budgétaire et aux modifications réglementaires.
4. Début des grands chantiers (Turcot, Bonaventure, Champlain) et des travaux dans l'arrondissement (infrastructures, parcs, pavage, égout, aqueduc): coordination de ces chantiers par Mobilité Montréal.

La conseillère Sophie Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Projet particulier « Église Saint-Joseph » au 550, rue Richmond (40.04) : adoption des dispositions non susceptibles d'approbation référendaire. Tenue de registre le 14 avril 2015 pour les dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Travaux préparatoires accomplis sur la circulation, le stationnement et l'aménagement d'une piste cyclable. Engagements du promoteur pour ce secteur.
2. Réaménagement du nord de Pointe-Saint-Charles : soutien nécessaire et requis de la Ville pour réduire le flot de circulation des camions sur la rue Saint-Patrick et investissements dans les services (logement social, espaces verts). Marche prévue les 2 et 3 mai prochain sur l'avenir du secteur.
3. Secteur Griffintown : nécessité d'investissements de la Ville. Qualité de vie des résidents. Rencontre prévue avec la STM sur le développement des services.
4. Programme Éco-quartier : projet d'entente avec le YMCA pour la mise en place des programmes au cours de l'été. Futur plan d'action pour le développement durable.
5. Gestion animalière : un projet est en cours.
6. Communications de l'arrondissement : visibilité souhaitable de l'ensemble des élus.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Budget du gouvernement du Québec 2015-2016 : coupures dans les services et le logement social. Motion proposée ce soir (10.10) pour dénoncer les coupures dans le programme Accès-Logis.
2. Artères commerciales du Sud-Ouest : impact défavorable du projet de centre commercial à l'intersection des autoroutes 15 et 40. Motion proposée ce soir (10.09) pour la protection des artères commerciales locales.
3. Exposition de la Société historique de Saint-Henri.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Théâtre Paradoxe : prix Loto-Québec-Aviva (première scène montréalaise éco-responsable).
2. Agrile du frêne : plan d'actions du Sud-Ouest et de la Ville-centre (frênes du domaine public). Ressources mises à la disposition des citoyens en ce qui concerne les frênes privés (dépistage et traitement).

3. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : neuf projets étudiés par le CCU sont soumis à l'approbation des élus (40.09 à 40.17).
4. Forum citoyen sur l'intégration architecturale le 18 mars : proposer des modifications réglementaires afin d'intégrer les projets, simplifier les processus et limiter la hausse des valeurs foncières.

CA15 22 0105

Période de questions et commentaires du public

Mme Patricia Vianney (P.O.P.I.R. – Comité Logement) : registre relatif au projet particulier pour l'église Saint-Joseph (550, rue Richmond)

Madame demande s'il est possible de tenir le registre du 14 avril 2015 à proximité du projet plutôt que dans les bureaux de l'arrondissement.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent. Cette question est répondue sur place.

M. Pierre Marcoux (Les amis du parc Angrignon) : Protection des trilles

Monsieur demande ce que compte faire l'arrondissement pour éviter la cueillette et assurer la pérennité des trilles, une plante à fleurs dont la floraison prend une dizaine d'années.

Dépôt d'un document comportant un projet d'affichage dans le parc.

Le maire Dorais, le conseiller Sauvé et la conseillère Sigouin répondent.

Le directeur des travaux publics transmettra à la Division des grands parcs, de la Ville-centre, la demande de monsieur ainsi que son document.

Cette question est répondue sur place.

M. Jackson Joseph – Projet particulier pour l'église Saint-Joseph (550, rue Richmond)

Monsieur précise avoir fait du porte-à-porte dans le secteur concerné par le projet avec d'autres organismes favorables à ce projet.

Dépôt d'une pétition en faveur du projet et d'un document dont les signataires demandent le retrait de leur signature pour la demande de tenue d'un registre.

Le maire Dorais répond. Cette question est répondue sur place.

M. Christian Siregar (président du conseil d'administration du Centre sportif de la Petite-Bourgogne) : projet particulier pour l'église Saint-Joseph (550, rue Richmond)

Monsieur précise avoir constaté qu'il y avait de la désinformation par rapport au projet en faisant du porte-à-porte dans le secteur. Il ajoute que sur la trentaine de signataires de la demande de tenue de registre, une vingtaine de signataires aimeraient se désister. Il demande l'assurance du conseil que le projet ira de l'avant et sans désinformation.

Le maire Dorais répond. Cette question est répondue sur place.

Mme Nicole Vallière : projet particulier pour l'église Saint-Joseph (550, rue Richmond)

Madame relate que certaines personnes ont véhiculé des faussetés par rapport à ce projet. Elle demande comment s'assurer que les citoyens concernés ont accès à toute l'information relative à ce projet afin que les citoyens qui y sont opposés puissent le faire en toute connaissance de cause.

Le maire Dorais répond. Cette question est répondue sur place.

Mme Isabelle Limoges (Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal) – Disponibilité des terrains de soccer

Madame fait état des manques et des besoins en matière de terrains de soccer extérieurs. Elle demande des solutions pour l'accès à des terrains. Elle demande également que l'arrondissement clôture le terrain de soccer du parc De La Vérendrye ou y interdise les chiens.

La conseillère Sigouin et le directeur des travaux publics répondent. Cette question est répondue sur place.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

M. Guy Biron (Regroupement économique et social du Sud-Ouest) : projet Archivex

Monsieur souhaite connaître les irritants qu'il reste à résoudre afin de permettre au projet d'aller de l'avant et les conséquences du report de l'adoption du second projet de résolution sur l'adoption finale du projet. Il rappelle que le projet prévoit la création de 1200 nouveaux emplois et que le promoteur s'est engagé à procéder à l'embauche de gens du quartier. Il ajoute que le RÉSO s'est entendu avec le promoteur pour voir à la dotation des postes qui seront à pourvoir.

La conseillère Thiébaud et le maire Dorais répondent. Cette question est répondue sur place.

M. Alain Dubois : projet de construction de l'immeuble situé au 6676, rue Lacroix (40.17)

Monsieur demande si les plans relatifs à l'immeuble situé au 6676, rue Lacroix seront approuvés par le conseil.

La conseillère Sigouin répond. Cette question est répondue sur place.

Mme Lyne Aubin : projet Archivex

Madame est préoccupée par l'ajout à l'ordre du jour d'un point relatif à l'adoption du second projet de résolution pour le projet Archivex. Elle souhaite connaître la raison de cet ajout considérant que les garanties exigées du promoteur n'ont pas été entièrement satisfaites.

Le maire Dorais et les conseillères Thiébaud et Sigouin répondent. Cette question est répondue sur place.

Mme Amanda Dalusio : projet Archivex

Madame fait état des préoccupations des citoyens et des accommodements demandés au promoteur en contrepartie des dérogations à la réglementation qu'il demande. Elle demande si la lettre expédiée par le maire Coderre, relativement à l'espace vert situé devant la station de métro Lionel-Groulx, peut être rendue publique. Elle souhaite aussi obtenir des précisions à savoir en quoi consiste la planification demandée pour ce secteur.

Le conseiller Sauvé et la conseillère Thiébaud répondent.

SUIVI par la direction d'arrondissement (division des communications) : mise en ligne de la lettre du maire Denis Coderre.

10.05 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.06 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire fait la lecture des dossiers inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

10.07 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Aucun calendrier.

CA15 22 0106

Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 12 au 18 avril 2015

Considérant que la Semaine de l'action bénévole est un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'œuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest veut souligner l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur implication, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens;

Considérant que la traditionnelle soirée hommage aux bénévoles du Sud-Ouest reconnaît la contribution de nombreuses personnes qui donnent généreusement de leur temps aux organismes partenaires pour soutenir les sports, les loisirs, la culture, le développement social, le développement urbain et l'amélioration de l'environnement;

Le maire proclame :

Que la semaine du 12 au 18 avril 2015 soit la Semaine de l'action bénévole sous le thème *Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif* afin de rendre hommage aux bénévoles oeuvrant dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

10.08

CA15 22 0107

Motion pour la protection et le renforcement des artères commerciales du Sud-Ouest

Attendu l'annonce d'un projet de méga centre commercial qui occuperait une superficie de 3 millions de pieds carrés à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal;

Attendu que les commerces locaux, contrairement aux grandes chaînes et autres formats commerciaux génériques, ont la capacité de révéler l'authenticité de ce qui caractérise les quartiers de Montréal et d'offrir une expérience unique et exceptionnelle qui bonifie l'offre touristique de la métropole;

Attendu que l'endroit proposé de ce méga centre commercial serait facilement accessible en automobile par les résidents du Sud-Ouest via l'autoroute 15 (avec des bretelles d'accès via De La Vérendrye, Atwater, ou Saint-Antoine);

Attendu que, s'il voit le jour, le complexe dit « Quinze40 » nuira à la santé économique des rues commerciales du Sud-Ouest (tels le boulevard Monk, la rue Notre-Dame Ouest, la rue du Centre, la rue Charlevoix et la rue Wellington);

Attendu l'impact négatif de l'ouverture du carrefour Angrignon, à LaSalle en 1986, sur la vitalité économique du boulevard Monk;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a pour orientation de renforcer ses artères commerciales afin qu'elles aient une offre intéressante pouvant combler tous les besoins des résidents du Sud-Ouest et créer des milieux de vie intéressants;

Attendu que les boutiques, hôtels et salles de spectacles de Montréal souffrent déjà de la concurrence des autres complexes similaires situés en banlieue;

Attendu que les centres commerciaux de ce type sont planifiés en fonction de l'utilisation de la voiture, ce qui va à l'encontre des objectifs du Plan de transport de Montréal;

Attendu que l'aménagement de ce méga centre commercial entraînera inévitablement une augmentation de la circulation automobile dans un secteur déjà fortement congestionné;

Attendu que ce projet va à l'encontre des orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, notamment de privilégier la consolidation et la valorisation des pôles commerciaux existants et le maintien des rues commerçantes à caractère traditionnel;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest se positionne contre le projet du méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à l'administration de Ville Mont-Royal d'annuler le développement du projet;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au maire de Montréal, aux 18 autres arrondissements ainsi qu'aux villes liées de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA15 22 0108

Motion demandant au gouvernement du Québec de reconsidérer l'annulation des coupes dans le programme Accès-Logis

Attendu que le 26 mars dernier le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, dans son budget 2015-2016 a annoncé une coupe dans le financement de nouveaux logements sociaux, en faisant passer de 3000 à 1500 le nombre de logements financés annuellement avec le programme Accès-Logis;

Attendu qu'avec une liste d'attente de plus 20 000 ménages à Montréal seulement, 3000 logements pour tout le Québec étaient déjà largement insuffisants pour combler les besoins;

Attendu que selon l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) « Le programme Accès-Logis [] est un programme d'une grande efficacité pour répondre aux besoins en logements des ménages québécois à faible et modeste revenu [et que ce] programme permet de changer des vies, de changer des quartiers et est aussi rentable économiquement »;

Attendu que 4400 ménages du Sud-Ouest consacrent plus de 50 % de leur revenu au paiement de leur loyer;

Attendu que dans un contexte où, depuis 10 ans, les pressions immobilières sont de plus en plus importantes dans les quartiers du Sud-Ouest et que cela entraîne des hausses de loyer au-delà de l'inflation;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais, Sophie Thiébaud, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement demande formellement au gouvernement du Québec d'amender son budget afin d'annuler les coupes dans Accès-Logis, permettant la réalisation annuelle de 3000 unités de logement;

Et que la présente résolution soit transmise au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec et à la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

CA15 22 0109

Motion de soutien aux Centres d'éducation populaire

Attendu que les six centres d'éducation populaire de Montréal ont été créés, il y a plus de 40 ans, dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants entre autres, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

Attendu que les six centres d'éducation populaire desservent actuellement environ 7000 familles;

Attendu que l'essor de l'éducation populaire contribue à concrétiser le droit à l'éducation et à accroître son accessibilité pour la population adulte, qu'elle vise avant tout au développement des capacités individuelles et collectives dans une perspective de citoyenneté, et que l'éducation populaire permet aux personnes d'être parties prenantes des transformations sociales et d'accroître leur capacité à exercer pleinement leurs droits;

Attendu que les centres d'éducation populaire jouent un rôle de « maisons de quartiers », qu'ils sont des lieux de rencontre importants aussi bien par leur mission éducative que grâce au partage de locaux. Les centres d'éducation populaire représentent donc de véritables incubateurs de vie communautaire;

Attendu que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), propriétaire des bâtiments abritant ces centres, a annoncé, il y a 3 ans, que pour des raisons financières, elle ne renouvelerait pas les baux à l'échéance du 31 mai 2015, soit dans 8 semaines;

Attendu que les six centres d'éducation populaire, regroupés sous la bannière InterCEP, ont eu l'appui de plus de 100 groupes et regroupements communautaires du Québec ainsi que celui, entre autres, de M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, et du premier ministre de l'Éducation de l'histoire du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest accueille, depuis plus de 40 ans, deux des six centres montréalais sur son territoire, soit le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA);

Attendu que la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population du Sud-Ouest où elle a accès à des activités d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel formateurs de liens de socialisation, d'entraide, d'implication et d'intégration;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a déjà manifesté publiquement son appui au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA), et ce, dès 2012, et que les élus de l'arrondissement se sont engagés à collaborer avec eux dans la recherche de solutions;

Attendu qu'une solution avait été mise de l'avant, en février dernier, et que le président du Conseil du trésor du gouvernement du Québec avait donné un accord de principe pour que Québec reprenne à sa charge les rénovations, les frais de fonctionnement et le financement de la mission des centres d'éducation populaire;

Attendu la nomination d'un nouveau ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. François Blais, le 5e depuis l'annonce de la fin du bail;

Attendu que l'urgence de la situation ne peut souffrir un nouveau délai;

Attendu que les élus de l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaissent le droit d'apprendre tout au long de la vie;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement de Sud-Ouest appuie les six centres d'éducation populaire dans leur volonté de poursuivre leurs activités dans les bâtiments qu'ils occupent, au-delà du 31 mai 2015;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest appuie la démarche des six centres d'éducation populaire demandant au gouvernement du Québec de rendre effective une solution viable, soit rénover les immeubles, maintenir leur caractère public et rétablir un financement adéquat à long terme;

Et que l'arrondissement du Sud-Ouest demande au maire de Montréal, M. Denis Coderre, de défendre la conservation des centres d'éducation populaire dans la métropole montréalaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

CA15 22 0110

Octroi d'un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire Dodge Journey ainsi que l'aménagement d'équipements et accessoires au montant de 26 719,62 \$ (dossier 1156401003)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 26 719,62\$ pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire Dodge Journey comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), soit un montant de 26 719,62\$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1156401003

CA15 22 0111

Octroi d'un contrat de services professionnels au montant de 52 401,29\$ a « Vlan paysages inc. » pour la validation des besoins du milieu et la programmation des nouveaux parcs dans le secteur Griffintown (dossier 1150331001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 52 401,29 \$, pour la validation des besoins du milieu et la programmation des nouveaux parcs dans le secteur Griffintown;

D'octroyer un contrat à Vlan paysages inc., pour un montant de 52 401,29 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1150331001

CA15 22 0112

Octroi d'un contrat à "Groupe Module Construction Inc." au montant maximal de 93 917 \$ pour les travaux de réfection de la structure de la salle mécanique au Pavillon des baigneurs Ignace Bourget (dossier 1153398004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat au montant maximal de 93 917 \$ à "Groupe Module Construction Inc." pour les travaux de réfection de la structure de la salle mécanique au Pavillon des baigneurs Ignace Bourget;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1153398004

CA15 22 0113

Addenda - Prolongation du contrat à l'entreprise « Excavation VIDOLO Limitée » pour la période du 12 mai au 31 décembre 2015, au montant de 40 800,82\$ pour le transport de conteneurs (dossier 1144665001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger le contrat de « Excavation VIDOLO Limitée » pour la période du 12 mai au 31 décembre 2015, au montant de 40 800,82 \$ pour le transport de conteneurs, et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission n° 14-13494;

D'autoriser une dépense de 40 800,82 \$ pour le transport de trois conteneurs d'une capacité de 30 mètres cubes et d'un quatrième de 15 mètres cubes;

Et d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières de la direction des services administratifs de l'arrondissement et du service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1144665001

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.07 de l'ordre du jour.

CA15 22 0114

Approbation du projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent (dossier 1154973002)

Attendu que la Loi du ministère des Affaires intergouvernementales (L.Q. 1974, c.15) interdit aux corporations municipales du Québec de négocier ou de conclure des ententes avec le Gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que soit conclue l'entente relativement à l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent sous réserve de l'obtention préalable de l'autorisation du Gouvernement du Québec, de conclure telle catégorie d'entente avec le Gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1154973002

CA15 22 0115

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 70 000,00 \$ à Prévention Sud-Ouest pour le projet BUMP dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue (dossier 1155111001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Prévention Sud-Ouest, pour une durée d'un an, se terminant le 31 décembre 2015, pour le projet BUMP dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière de 70 000,00 \$, payable en trois versements, soit : 49 000 \$ (70 %) dans les trente (30) jours suivant l'approbation du dossier; 14 000 \$ (20 %) dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur d'un rapport d'étape; 7 000 \$ (10 %) dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur d'un rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 31 janvier 2015.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1155111001

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.08 à 20.09 de l'ordre du jour.

CA15 22 0116

Octroi d'une contribution financière non récurrente au montant maximal de 3 750 \$ à Regroupement des Éco-quartiers pour le projet d'une Patrouille de sensibilisation environnementale 2015 (dossier 1154973001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 750 \$ au Regroupement des Éco-quartiers pour le projet de Patrouille de sensibilisation environnementale 2015, soit 1 250 \$ par patrouilleur pour un maximum de 3 patrouilleurs;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1154973001

CA15 22 0117

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 870 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1156771004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 870 \$ afin de soutenir divers organismes;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.09 1156771004

CA15 22 0118

Rapport du directeur - Décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2015 (dossier 1153510004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1er au 28 février 2015, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1153510004

CA15 22 0119

Autorisation du greffier pour émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1830, rue Le Ber (dossier 1154665002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier de la ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1830, rue Le Ber.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1154665002

CA15 22 0120

Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en Suvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement du Sud-Ouest, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (dossier 1154422002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement du Sud-Ouest, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1154422002

CA15 22 0121

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du programme ClimatSol du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour la réhabilitation des sols du secteur est du parc d'Argenson (dossier 1150811002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du programme ClimatSol du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour la réhabilitation des sols du secteur Est du parc d'Argenson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1150811002

CA15 22 0122

Autorisation d'une dépense totale de 206,96 \$ pour une inscription à la formation Le CCU et l'acceptabilité sociale : défi ou déni? et une dépense maximale de 300 \$ pour les frais d'hébergement et de repas (dossier 1156771005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 206,96 \$ pour une inscription à la formation « Le CCU et l'acceptabilité sociale : défi ou déni? »;

D'autoriser une dépense maximale de 300 \$ pour les frais d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1156771005

CA15 22 0123

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle totale de 199 496,83 \$ et ratification des travaux réalisés au contrat octroyé à «L.A. Hébert Ltée» pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon (dossier 1136446001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 199 496,83 \$ pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat adjudgé à «L.A. Hébert Ltée » en vertu de la résolution CM14 0044, adoptée à la séance du 27 janvier 2014, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 2 767 958,00 \$ à 2 967 454,83 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1136446001

CA15 22 0124

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle 8 048,25 \$ au contrat pour services professionnels octroyé à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard (dossier 1124665009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 048,25 \$ pour achever l'élaboration de plans et devis dans le cadre du contrat adjudgé à «G & S consultants» en vertu de la résolution CE13 0461, adoptée à la séance du 17 avril 2013, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 88 530,75 \$ à 96 579,00 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70 % par la DGSRE pour un montant de 5 633,76 et à 30 % par la DGA pour un montant de 2 414,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1124665009

CA15 22 0125

Adoption du premier projet - Projet particulier de modification et d'occupation d'un immeuble situé au 625, rue Fortune afin d'autoriser l'ajout d'activités de restauration, de vente au détail, de bureau et l'aménagement d'un café-terrasse en cour avant (dossier 1156860004)

Considérant la recommandation favorable du CCU émise lors de la séance du 17 mars 2015;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution autorisant la modification et l'occupation de l'immeuble situé au 625, rue Fortune, comprenant les autorisations et exigences suivantes :

Autorisations :

En plus des usages permis par la réglementation d'urbanisme applicable, un établissement de la famille « Équipements collectifs et institutionnels » peut comprendre les usages complémentaires suivants :

- épicerie;
- objets d'artisanat, brocante;
- bureau;
- restaurant, traiteur.

La superficie de plancher destinée à l'usage complémentaire «restaurant, traiteur» ne devant pas excéder 200 m² (à l'exclusion des espaces dédiés à la cuisson des aliments et aux équipements mécaniques et sanitaires), autoriser :

- Une dérogation à l'article 171 du Règlement d'urbanisme, permettant que les limites de superficie de plancher prescrites pour certains usages ne s'appliquent pas à l'ensemble des usages de l'établissement;
- L'aménagement d'un café-terrasse, d'une superficie d'au plus 50 m², situé dans la cour avant adjacente à la rue Fortune.

Exigences :

Exiger, dans le cadre de l'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), que les documents suivants soient déposés :

- Un rapport détaillé de l'état du bâtiment, identifiant les composantes architecturales déficientes et les engagements quant aux travaux à entreprendre, en vue d'apporter les correctifs nécessaires;
- Un plan de gestion des matières résiduelles, incluant des actions à prendre, visant à atténuer les nuisances liées aux odeurs et à favoriser la valorisation des résidus alimentaires.

Nonobstant les exceptions précédemment décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1156860004

CA15 22 0126

Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble afin de modifier certaines dispositions à la résolution CA12 220308 autorisant la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438 - 291, rue de la Montagne (dossier 1153823002)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2015;

Considérant la consultation publique du 1er avril 2015;

Considérant l'engagement du promoteur à consentir une servitude garantissant un passage public qui permettra de relier la rue de la Montagne à la rue Eleanor dans l'axe est - ouest du site et de permettre l'accessibilité à la partie du site qui sera aménagée en square semi-public, adjacent à la rue Eleanor;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA12 220308, autorisant la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438 - 291, rue de la Montagne, selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

D'autoriser, malgré la résolution CA12 220308 :

- Un taux d'implantation maximal de 60 % sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor. Malgré cette autorisation, le premier étage hors-sol d'un bâtiment ne devra pas couvrir plus de 55 % de la superficie du terrain;
- Un revêtement de toiture autre qu'une toiture végétalisée sur l'ensemble des bâtiments;
- Les balcons en saillie par rapport à un plan de façade faisant face à une voie publique;

D'autoriser, lors d'une demande de permis de lotissement ou de construction visant le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, que les dispositions du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), ne s'appliquent pas;

D'exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que le critère d'évaluation suivant s'additionne à ceux déjà applicables au projet :

- L'aménagement des toitures devra tendre à maximiser le verdissement, par exemple, par l'intégration d'espaces de plantation dans les aménagements;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1153823002

CA15 22 0127

Adoption - Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et les installations culturelles, sportives et aquatiques de l'arrondissement Le Sud-Ouest (dossier 1150368001)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 mars 2015;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement Le Sud-Ouest, qu'il soit numéroté RCA15 22003 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1150368001

CA15 22 0128

Adoption de la résolution non susceptible d'approbation référendaire - Projet particulier de modification et d'occupation de l'immeuble situé au 550, rue Richmond (église Saint-Joseph) (dossier 1143253004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'exiger que, lors de l'approbation ultérieure d'un projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) pour l'obtention du permis de construction, le dossier soumis pour étude et approbation comprenne :

- Un document faisant état d'un diagnostic détaillé et rigoureux de l'état physique du bâtiment et des engagements en matière de travaux de conservation tant intérieurs qu'extérieurs;
- Un rapport d'expertise, ainsi que des mesures ou des interventions spécifiques visant à prendre en compte les impacts du bruit et des vibrations que pourrait engendrer l'exercice des usages autorisés sur les habitations voisines;
- Un plan des aménagements extérieurs pour le terrain visé lequel illustrera, à titre indicatif seulement et sans aucune forme d'engagement ni obligation entre les parties, trois scénarios de réaménagement de l'espace public central et de l'allée;
- Un plan de gestion des espaces de stationnement, incluant les engagements et ententes nécessaires à sa mise en œuvre, en lien avec les besoins du projet. Un tel plan devra être conforme aux attentes de l'arrondissement, lesquelles visent à ce que soient minimisés les impacts liés à la présence et à la circulation des véhicules dans le voisinage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1143253004

Il est proposé par le maire Benoit Dorais, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA15 22 0129

Ordonnances - Événements publics (dossier 1151659003)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu de réalisation	Dates
Brunch du temps des sucres	Tours de calèche selon le trajet suivant: – Départ à l'entrée du centre Monseigneur-Pigeon sur la rue Galt; – Du coin Galt et Angers, direction Drake; – Sur Drake, direction Le Prohon; – Sur Le Prohon, direction Angers; – Sur Angers, direction Galt jusqu'au centre Monseigneur-Pigeon.	Le 12 avril 2015 de 10 h à 14 h 30
Journée familiale course de canards	Parc St-Paul et rue Brisset entre Champigny et Le Caron	Le 16 mai 2015 de 9 h à 19 h
BBQ familial Yemba	Parc Angrignon	Le 27 juin 2015 de 9 h à 21 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1, article 22).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1151659003

CA15 22 0130

Ordonnance pour la location sans frais de la glace du complexe récréatif Gadbois aux équipes de hockey des employés de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour les (8) huit derniers entraînements en vue de leur participation au Festival des employés de la Ville de Montréal dont les profits seront remis à un organisme qui vient en aide aux enfants (dossier 1153674001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 74 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA15 22001), une ordonnance autorisant la gratuité pour l'utilisation de la glace au Complexe récréatif Gadbois, aux équipes de hockey des employés de l'arrondissement pour les (8) huit derniers entraînements en vue de leur participation au Festival des employés de la Ville de Montréal dont les profits seront remis à un organisme qui vient en aide aux enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1153674001

CA15 22 0131

Édicter une ordonnance afin de modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) pour ajouter, à la liste des emplacements déjà préalablement identifiés, sept (7) sites et neuf (9) emplacements autorisant la cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2015 (dossier 1154577002)

Attendu que le conseil de Ville a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté la résolution CM15 0365 adoptant le règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest, en concordance avec ce règlement, peut apporter des modifications en vertu de l'article 34 du dit règlement;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'ajouter les sept (7) sites et neuf (9) emplacements identifiés dans le présent sommaire par l'arrondissement du Sud-Ouest à la liste des emplacements autorisés pour la cuisine de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1154577002

CA15 22 0132

Ordonnance - Promotions commerciales SDC Monk 2015 (dossier 1154577001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire, pour des activités de promotion commerciale qui se dérouleront en rue ouverte sur le boulevard Monk, entre les rues Allard et Denonville, en vertu du règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) et conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événement	Lieu	Date
Promo. commerciale juin	Boul. Monk	3 au 6 juin 2015
Promo. commerciale septembre	Boul. Monk	9 au 12 septembre 2015
Promo. commerciale octobre	Boul. Monk	7 au 10 octobre 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1154577001

CA15 22 0133

Refus de plans (PIIA)- Projet de transformation de l'immeuble situé au 5155, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1154824008)

Attendu que le projet a reçu un avis favorable du CCU à la condition de prolonger le mur en façade jusqu'au 3e étage sur la pleine largeur de l'édifice tout en reprenant le rythme et les dimensions des ouvertures;

Attendu que le CCU estime que ce traitement conférerait à la façade du bâtiment un traitement plus harmonieux en relation avec la trame de la rue;

Attendu que les plans soumis pour approbation ne respectent pas cette condition et devront donc être revus en fonction des caractéristiques du cadre bâti environnant;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De refuser, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Claude Létourneau - architecte, déposés et estampillés en date du 26 novembre 2014 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 5155, rue Notre-Dame Ouest.

VOTE

Votent en faveur: Sophie Thiébaud, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

Vote contre: Benoit Dorais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.09 1154824008

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.10 à 40.13 de l'ordre du jour.

CA15 22 0134

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 3450, avenue Lionel-Groulx (dossier 1154824009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Istvan Kovacs - Architecte, déposés et estampillés en date du 21 janvier 2015 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 3450, avenue Lionel-Groulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1154824009

CA15 22 0135

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 4729, rue Palm (dossier 1153459003)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Ian Nataf, architecte, déposés et estampillés en date du 30 octobre 2014 et les modifications du 17 mars 2015 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 4729, rue Palm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1153459003

CA15 22 0136

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5070, rue Ste-Clotilde (dossier 1153459006)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Maurice Martel, architecte, déposés et estampillés en date du 3 mars 2015 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 5070, rue Ste-Clotilde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1153459006

CA15 22 0137

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3600, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1153459007)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Geiger Huot, architectes, déposés et estampillés en date du 24 mars 2015 et complétés par les plans du 26 mars 2015, par la Direction de l'aménagement urbain et du

patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 3600, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1153459007

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.14 à 40.17 de l'ordre du jour.

CA15 22 0138

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5755, rue Beaulieu (dossier 1153459008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Jacques Antoine St-Jean, architecte, déposés et estampillés en date du 23 mars 2015 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 5755, rue Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1153459008

CA15 22 0139

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 175, rue de la Montagne (dossier 1153459004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Forme Studio, Morand, Émond, architectes, déposés et estampillés en date du 3 février 2015 et complétés par les plans du 27 mars 2015 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 175, rue de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1153459004

CA15 22 0140

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 50, rue des Seigneurs, bâtiment "D" (dossier 1143459028)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Chaloub, Beaulieu, architecte, déposés et estampillés en date du 19 décembre 2014, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment D, situé au 50, rue des Seigneurs, considéré comme l'agrandissement du bâtiment E.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.16 1143459028

CA15 22 0141

Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 6676, rue Lacroix (dossier 1146004010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans révisés préparés par Gabriel Rivest, architecte, estampillés en date du 24 mars 2015 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment situé au 6676, rue Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1146004010

CA15 22 0142

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique "Édifices à vocation sociale ou communautaire" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte" (dossier 1156860003)

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant qu'un avis de motion du projet de règlement est donné à la présente séance;

Considérant que la secrétaire d'arrondissement a fait lecture du projet de règlement à la présente séance;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1156860003

CA15 22 0143

Autorisation de la nomination de monsieur Sylvain Villeneuve, en qualité de directeur à la direction de l'aménagement urbain et du Patrimoine à l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, dès le 4 mai 2015 (dossier 1154918001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination de monsieur Sylvain Villeneuve en qualité de directeur à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine à l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 4 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1154918001

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucune intervention des élus.

À 21 h 50, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
maire d'arrondissement

Pascale Synnott
secrétaire d'arrondissement